

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 Février 2022 à 18h30.

Présents : ESTEBAN Martine (Maire), BATSALLE Agnès, BERGE Yves, COUFFIGNAL Jean-François, FELLAHI Djamel, LOPEZ Marcel, MAURAT Jean-Luc, METGE Nadine, MOUCHAGUE Nicole, ROUMIEU Pierre, SERVANT Colette, VAN MOLLE Julie.

Excusés et représentés : BERTHELOT Marie (3° Adjt) avec procuration à METGE Nadine, CERT Claudine avec procuration à VAN MOLLE Julie, D'ANTONI-MARTY Mireille avec procuration à ESTEBAN Martine, EYCHENNE Patrick (1° Adjt) avec procuration à MOUCHAGUE Nicole, FABRY Philippe (2° Adjt) avec procuration à ROUMIEU Pierre, FOURMONT Gisèle avec procuration à LOPEZ Marcel, GARCIA Frédéric avec procuration à BERGE Yves, LAGARDE Daniel (4° Adjt) avec procuration à COUFFIGNAL Jean-François, MERCIER Jean avec procuration à MAURAT Jean-Luc, MILVILLE Françoise avec procuration à SERVANT Colette, RODA Joel avec procuration à ESTEBAN Martine.

Secrétaire : MAURAT Jean-Luc.

Point ajouté à l'ordre du jour : proposition de délibération concernant les mandatements 2022 sur le budget communal.

1°) Modification du protocole de réservation du Centre de Loisirs voté le 9 Janvier 2020 pour inclure la possibilité de louer le Centre de Loisirs à un Parti politique.

L'Assemblée valide à 19 Voix « POUR » et 4 Abstentions (BATSALLE Agnès, FELLAHI Djamel, LOPEZ Marcel (2)) la possibilité de louer aux Partis politiques, aux Associations et Syndicats extérieurs la salle du Centre de Loisirs moyennant un coût de 400 Euro par jour et des conditions de réservation à respecter.

2°) Modification du pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.

L'Assemblée valide à 19 Voix « POUR » et 4 Abstentions (BATSALLE Agnès, FELLAHI Djamel, LOPEZ Marcel (2)) les amendements visant à modifier le pacte de Gouvernance 2021/2026 approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2021, à savoir :

- Redéfinir les missions du bureau communautaire, maintenu en qualité d'instance de pilotage politique dépourvue de pouvoir délibératif.
- Créer une commission thématique ad hoc et des groupes de travail spécifiques dédiés à la poursuite des procédures communales en cours, suite au transfert, au 1° juillet 2021, de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».
- Ouvrir les commissions intercommunales aux conseillers municipaux et de ce fait, pour favoriser la participation du plus grand nombre, augmenter la capacité maximale à 35 participants (contre 20 précédemment).
- Augmenter la fréquence et la régularité des conseils communautaires afin d'en alléger autant que possible l'ordre du jour et ainsi favoriser les temps d'échanges et des débats.

3°) Mandatements 2022 sur le budget communal.

L'Assemblée, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

- Dépenses d'investissement budgétées en 2021 : 1 479 232.84 Euro.
- Remboursement de la dette : 448 250.00 Euro.
- ¼ des crédits : 257 745.71 Euro,

et le mandatement spécifique, pour l'article 2031-19 pour un montant de 17 496.00 Euro.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.